

Formation Certifiée en Relaxation Coréenne

Bulletin d'inscription 2024-2025

A renvoyer par poste ou email à l'asbl "Ressourcements" : Welriekendedreef 45 - B-3090 Overijse
Tél : +32-2-657 65 37 • E-mail : info@ressourcements.be

Nom..... Prénom..... Date de naissance..... Sexe.....
Adresse..... N° Bte.....
Code Postal..... Localité
Tél. GSM.....
E-mail Profession

Je m'inscris à :

Formation

Relaxation Coréenne : Niveau Initiation en 4 soirées : 25/11 - 9/12 - 16/12 - 13/1/25 de 18h à 22h

Modalités de paiement

A : paiement en 1 fois

Je paie le montant total en une fois, soit 200 €

en espèces, par virement au compte de l'asbl Ressources n° IBAN : BE61 3101 6268 1517

B : paiement en 2 fois

Je paie un acompte de 50%, à savoir€ :

en espèces, par virement au compte de l'asbl Ressources : n° IBAN : BE61 3101 6268 1517
et je paierai le solde, à savoir€.

en espèces, par virement au compte du Centre Ressources n° IBAN : BE61 3101 6268 1517

Je suis en règle de cotisation pour l'asbl Ressources pour l'année scolaire 2024-2025 (20€)

en espèces, par virement au compte de l'asbl Ressources n° IBAN : BE61 3101 6268 1517

(via un virement séparé)

Veuillez indiquer, ci-dessous, la mention "Pour accord. Lu et approuvé".

Mention

Date

Signature

Modalités d'inscription

Inscriptions

- Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à la date de versement d'un acompte, chaque groupe étant limité à 12 participants maximum.
- Tout désistement dans la période qui précède de deux mois le premier jour de la formation permettra le remboursement intégral des sommes déjà versées.
- Le Centre "Ressourcements" se réserve le droit d'annuler un stage dans le cas où le nombre de 6 inscrits ne serait pas suffisant pour couvrir les frais engagés. Dans ce cas, l'acompte sera intégralement remboursé.
- Pour vous inscrire à une formation, vous devez vous acquitter du prix du stage, augmenté de la cotisation annuelle obligatoire de 20 € à l'asbl "Ressourcements" (à ne payer que lors de la 1ère inscription de l'année scolaire). Attention, les cotisations sont à renouveler au début de chaque nouvelle année académique.

Prix de la formation certifiante et du Testing facultatif

- Le prix de la formation inclut le prix du syllabus.
- Les 2h de séance individuelle de Testing avec le Formateur sont facultatives. Elles vous reviendront à 80 €/h.

Paiements des stages et formations

- Acompte d'1/3 du montant total de la formation ou du niveau choisi, selon la formule pour laquelle vous aurez opté.
- Le paiement de cet acompte rend votre inscription à la formation ferme, complète et définitive.
- Le solde est à verser pour le 1er jour de la Formation au plus tard.
- En cas d'abandon en cours de formation, aucun remboursement ne sera effectué et le paiement par ordre permanent ne pourra, en aucun cas, être interrompu avant le terme fixé.

Evaluation et certification des formations de massage

- D'office et selon demande spécifique du participant, vous recevrez une Attestation du suivi de votre Formation.
- Durant le RDV de Testing, le participant donnera le Niveau étudié au Formateur.

Ainsi le Formateur donnera une évaluation précise de la qualité du massage donné.

Pour pouvoir passer cette évaluation, chaque participant devra pouvoir prouver les expériences du «donner» de 5 massages et «d'avoir reçu» 5 massages du même niveau étudié.

PRÉCISIONS SUR LA COTISATION ANNUELLE OBLIGATOIRE À L'ASBL

Le Centre Ressourcements - Ecole Belge de Thérapie & Pratiques Psycho-Corporelles a été créé en 1992 en tant qu'association de fait et est devenu une association sans but lucratif à partir de 1995. Ses statuts ont été publiés au Moniteur belge le 7/3/96 sous le n° 435496. En tant qu'asbl, ses statuts prévoient que pour participer aux activités organisées en son sein, il est nécessaire d'être membre adhérent en règle de cotisation. Le montant de la cotisation en tant que membre adhérent est fixé annuellement par le Conseil d'Administration. Pour l'année 2024-2025, la cotisation s'élève à 20€. Cette cotisation n'est payable qu'une fois par an au moment de la 1ère inscription de l'année. Elle est réglable en espèces ou par virement mais, dans ce cas, il est important de le faire séparément du montant du droit d'inscription.